



DISPOSITION D'EXECUTION DE LA CIBLE CANTONALE CARABINE 50 M

1. Base

Règlement SVTS R002 Edition 12/2012.

2. Dates

Du 15 mai au 13 août selon règlement R002.

3. Organisation et exécution

Les sociétés tirent ce concours en giron avec au minimum 3 sociétés par installation.

4. Programme de tir

4.1 Le programme de tir comporte les cibles « Exercice » et « Cible Cantonale ».

Distance 50 mètres

Visuel Cible à 10 points

Positions : Couché appuyé adolescents U13-U15 (2013-2009) et
Seniors vétérans (dès 1953 et plus âgés)
(A Mentionner sur la feuille de stand)

Couché bras franc dès U13 (dès 2013 et plus âgés)

Le cumul est interdit

4.2 Cible Exercice

Des passes d'exercices à cinq coups chacune sont autorisées en nombre illimité avant le début de la passe Cible Cantonale.

4.3 Cible Cantonale

1 passe de 10 coups, coup par coup. En cas de tir sur cibles en carton, 2 coups au plus peuvent être tirés par carton.

5. Taxe de tir

5.1 Cible Exercice

Fr. 2.00 par passe pour l'organisateur

5.2 Cible Cantonale

Fr. 9.00 dont Fr. 8.00 à la SVTS et Fr. 1.00 pour la société organisatrice

5.3 Matériel maculé ou perdu

Fr. 0.50 par feuille de stand/mention maculée ou perdue



6. Matériel

6.1 Matériel fourni par la SVTS

- Fichier informatique pour imprimer la feuille de stand et le rapport.
- Mentions cantonales

6.2 Matériel fourni par la société

Les cibles en carton ou bandes pour cible électronique sont à la charge de la société organisatrice.

6.3 Cibles électroniques

En cas d'utilisation de cibles électroniques, la feuille de stand n'a pas besoin d'être remplie.

Les informations suivantes doivent être sur la bande imprimée : Nom du concours, Nom, Prénom, Société, date de naissance, mention appuyé ou bras franc, catégorie, mention délivrée ou non, signature du tireur sur bande.

7. Récompenses

7.1 Par tireur, mention cantonale :

Elite/Seniors (2002-1964) 90 points

Juniors U19-U21 (2006-2003), Vétérans (1963-1954) 88 points

Juniors U13-U15 (2013-2009) et
Seniors Vétérans (dès 1952 et plus âgés) couché appuyé 88 points

Juniors U13-U17 (2013-2008) et
Seniors Vétérans (dès 1953 et plus âgés) couché à bras franc 86 points

5 mentions donnent droit à une récompense dont la valeur est déterminée par le Comité Cantonal.

Plusieurs mentions donnent droit à la distinction cantonale de bon tireur, selon règlement séparé.

8. Décomptes

8.1 Les sociétés organisatrices ont, **2 semaines après la dernière date de tir annoncée**, pour faire parvenir les feuilles de stand, les rapports de tir, les décomptes et le matériel non utilisé au responsable cantonal du concours.

8.2 Le paiement des redevances à la SVTS doit s'effectuer simultanément avec le retour du décompte.



9. Adresse du responsable

Claude Guex
Rue d'Orbe 63
1400 Yverdon-les-Bains

Courriel clguex@bluewin.ch
Mobile 079 782 57 37

10. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution :

- Remplacent tous les documents antérieurs
- Ont été approuvées par la commission de tir C50m le 09.12.2021
- Entrent immédiatement en vigueur.

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Yves FURER
Président Cantonal

Claude GUEX
Responsable du concours